Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B085-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B085

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°13M087 lot 3.1 Electricité - Opération création du parking en silo Krypton

---

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Mobilité et Infrastructures de Transport
Direction des Infrastructures de Transport

CC

02_5_07

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Alexandre GALLESE
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n° 13M087 lot 3.1 Electricité – Opération création du parking en Silo Krypton
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n°13M087 – lot 3.1 ELECTRICITE pour un montant de 644 500 € HT soit 773 400,00 € TTC, notifié le 25 mars 2014 à la société **CEGELEC INFRA et TERTIAIRE SUD EST**, a pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en-Provence .

L'avenant soumis à l'approbation du Bureau communautaire a pour objet la modification des prestations réalisées par le titulaire du lot 3.1 ELECTRICITE :
- alimentation électrique du bâtiment existant KRYPTON
- alimentation électrique du parking provisoire

Le montant de cet avenant s'élève à 19 122,14 € HT, soit 22 946,57 € TTC, correspondant au montant des prestations supplémentaires demandées.
Le montant de cet avenant n°1 représente 2,97 % du montant du marché initial.

Exposé des motifs :

L'opération d'aménagement du parking en silo « Krypton » et de sa gare routière situé avenue de l'Arc de Meyran à Aix en Provence, comprend la création d'un parc relais en silo pour 900 véhicules, d'une gare routière, d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 et de la voie d'accès à la gare routière. Il sera réalisé également un parking provisoire pour assurer le stationnement des véhicules pendant la construction du parc relais.
Les travaux de cette opération sont répartis en 20 lots.
Le marché n° 13M087 – lot 3.1 ELECTRICITE a été notifié le 25 mars 2014 à la société **CEGELEC INFRA et TERTIAIRE SUD EST** pour un montant de 644 500 € HT soit 773 400,00 € TTC.
Les prestations de ce marché comprennent :

- Réalisation de l'alimentation principale du bâtiment
- Réalisation d'un poste de transformation avec comptage Tarif Vert
- Mise à la terre de l'ensemble des équipements
- Réalisation de la protection foudre
- Réalisation des tableaux électriques
- Réalisation d'un système de sous comptage
- Réalisation de la distribution primaire, secondaire et terminale et incorporations
- Installation des appareils d'éclairage
- Installation de l'éclairage de sécurité
- Réalisation d'un système d'alarme technique
- Installation de l'ensemble de l'appareillage
- Réalisation d'un réseau VDI
- Installation téléphonique
- Réalisation d'un système de sonorisation
- Réalisation d'un système de sécurité incendie

Justification de l'avenant n°1

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

Le projet initial prévoyait la fourniture et pose du câble d'alimentation du bâtiment KRYPTON à la charge du concessionnaire. Le coffret ERDF n'étant pas situé en limite de propriété, il en a été déduit que le différentiel se trouvait dans le bâtiment KRYPTON. Lors d'un rendez-vous sur site avec ERDF, il a été constaté que le différentiel est en réalité situé dans le coffret ERDF ; de fait, le réseau situé en aval est donc un réseau privé pour lequel ERDF n'intervient pas.

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

La CPA a entamé les démarches de déplacement du coffret d'alimentation du parc relais KRYPTON auprès d'ERDF dès le démarrage des travaux. Suite aux délais d'intervention d'ERDF non compatibles avec l'avancement du chantier, les travaux de

fourniture et pose du câble d'alimentation du parking provisoire depuis le tableau divisionnaire de chantier ainsi que les travaux de dégagement, demandés par ERDF, du câble d'alimentation existant du bungalow du parking provisoire ont été réalisés par l'entreprise adjudicataire du lot 3.1.

Solutions proposées par le maitre d'œuvre

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

La solution proposée par le Maître d'œuvre est de réaliser la fourniture et pose du câble d'alimentation du bâtiment KRYPTON. Le câble est tiré dans les fourreaux prévus à cet effet dans le marché du lot 12 VRD.

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

Les solutions proposées par le Maître d'œuvre sont les suivantes :

- Raccordement du parking provisoire sur le tableau électrique des installations de chantier.
- Fourniture et pose du câble d'alimentation dans les fourreaux posés par le lot 12 VRD.
- Travaux de dégagement du câble existant comme demandé par ERDF.

Estimation financière

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

PRESTATIONS	*Unité*	*Quantité*	*Prix Unitaire*	*Montant en € HT*
Câble alimentation en 5G50	Ens	1	+ 8 477.18	+ 8 477.18
Intervention complémentaire suite au problème d'accès sous rond-point	Ens	1	+ 875.70	+ 875.70
Rabais commercial	Ens	1	- 7.88	- 7.88
TOTAL				**+ 9 345.00**

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

PRESTATIONS	*Unité*	*Quantité*	*Prix Unitaire*	*Montant en € HT*
Prestation pour dégagement mécanique du câble S20	Ens	1	+ 1 277.34	+ 1 277.34

Prestation pour dégagement manuel du câble S20	Ens	1	+ 473.60	+ 473.60
Câble d'alimentation en 4G35	ml	240	+ 27 .28	+ 6 547.20
Branchement câble dans l'armoire de chantier – installation sous-compteur – raccordement	Ens	1	+ 669.47	+ 669.47
Contrôle conformité de l'installation par un organisme de contrôle	Ens	1	+ 816.66	+ 816.66
Rabais commercial	Ens	1	- 7.13	- 7.13
TOTAL				**+ 9 777.14**

Incidence financière sur le coût de réalisation

L'incidence financière sur le montant du marché du lot 3.1 ELECTRICITE de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M087 du lot 3.1 ELECTRICITE de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON » est estimée à :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
MONTANT DU MARCHE INITIAL	644 500,00 €	128 900,00 €	773 400,00 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	19 122,14 €	3 824,43 €	22 946,57 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	663 622,14 €	132 724,43 €	796 346,57 €

Le montant de l'avenant qui vous est proposé correspond à une augmentation de 2,97 % du montant du marché initial.

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie pour les avenants des marchés à procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales;
VU le Code des marchés publics et notamment son article 20 ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au marché n°13M087 du 25 mars 2014 avec la société **CEGELEC INFRA et TERTIAIRE SUD EST** relatif aux travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en- Provence – lot 3.1 ELECTRICITE pour un montant de 19 122,14 € HT, soit 22 946,57 € TTC (+ 2,97%) ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe des transports publics, opération n°657 et nature 21728.

communauté du
PAYS D'AIX

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

DU PARC RELAIS EN SILO KRYPTON A AIX-EN-PROVENCE

LOT 3.1 ELECTRICITE

AVENANT N°1 AU MARCHE N°13M087 du 25 MARS 2014

Titulaire : CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST

AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU PARC RELAIS EN SILO KRYPTON A AIX-EN-PROVENCE – LOT 3.1 ELECTRICITE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société , CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST

Domiciliée Route de Salon CD 20056 – 13 752 Les Pennes Mirabeau
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°537 915 738

représentée par LAMANDE Dominique
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 13M087
Date de notification du marché : 25 mars 2014
Montant H.T. du marché initial : 644 500,00 €
Nouveau montant H.T. du marché : 663 622,14 €

Le présent avenant comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 25 mars 2014 à la société CEGELEC INFRA ET TERTIARE SUD EST un marché ayant pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON à Aix-en-Provence – lot 3.1 Electricité (n°13M087) pour un montant de 644 500,00 €HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Justification de l'avenant n°1

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

Le projet initial prévoyait la fourniture et pose du câble d'alimentation du bâtiment KRYPTON à la charge du concessionnaire. Le coffret ERDF n'étant pas situé en limite de propriété, il en a été déduit que le différentiel se trouvait dans le bâtiment KRYPTON. Lors d'un rendez-vous sur site avec ERDF, il a été constaté que le différentiel est en réalité situé dans le coffret ERDF ; de fait, le réseau situé en aval est donc un réseau privé pour lequel ERDF n'intervient pas.

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

La CPA a entamé les démarches de déplacement du coffret d'alimentation du parc relais KRYPTON auprès d'ERDF dès le démarrage des travaux. Suite aux délais d'intervention d'ERDF non compatibles avec l'avancement du chantier, les travaux de fourniture et pose du câble d'alimentation du parking provisoire depuis le tableau divisionnaire de chantier ainsi que les travaux de dégagement, demandés par ERDF, du câble d'alimentation existant du bungalow du parking provisoire ont été réalisés par l'entreprise adjudicataire du lot 3.1.

Solutions proposées par le maitre d'œuvre

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

La solution proposée par le Maître d'œuvre est de réaliser la fourniture et pose du câble d'alimentation du bâtiment KRYPTON. Le câble est tiré dans les fourreaux prévus à cet effet dans le marché du lot 12 VRD.

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

Les solutions proposées par le Maître d'œuvre sont les suivantes :

- Raccordement du parking provisoire sur le tableau électrique des installations de chantier.
- Fourniture et pose du câble d'alimentation dans les fourreaux posés par le lot 12 VRD.
- Travaux de dégagement du câble existant comme demandé par ERDF.

Estimation financière

Câble d'alimentation électrique du bâtiment KRYPTON

L'incidence financière sur le coût de réalisation est la suivante :

PRESTATIONS	*Unité*	*Quantité*	*Prix Unitaire*	*Montant en € HT*
Câble alimentation en 5G50	Ens	1	+ 8 477.18	+ 8 477.18
Intervention complémentaire suite au problème d'accès sous rond-point	Ens	1	+ 875.70	+ 875.70
Rabais commercial	Ens	1	- 7.88	- 7.88
TOTAL				**+ 9 345.00**

Câble d'alimentation électrique du parking provisoire

L'incidence financière sur le cout de réalisation est la suivante :

PRESTATIONS	*Unité*	*Quantité*	*Prix Unitaire*	*Montant en € HT*
Prestation pour dégagement mécanique du câble S20	Ens	1	+ 1 277.34	+ 1 277.34
Prestation pour dégagement manuel du câble S20	Ens	1	+ 473.60	+ 473.60
Câble d'alimentation en 4G35	ml	240	+ 27 .28	+ 6 547.20
Branchement câble dans l'armoire de chantier – installation sous-compteur – raccordement	Ens	1	+ 669.47	+ 669.47
Contrôle conformité de l'installation par un organisme de contrôle	Ens	1	+ 816.66	+ 816.66
Rabais commercial	Ens	1	- 7.13	- 7.13
TOTAL				**+ 9 777.14**

<u>Incidence financière sur le cout de réalisation</u>

L'incidence financière estimée sur le montant du marché du lot 3.1 ELECTRICITE de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M087 du lot 3.1 ELECTRICITE de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON ».

	Montant HT	TVA	Montant TTC
MONTANT DU MARCHE INITIAL	644 500,00 €	128 900,00 €	773 400,00 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	19 122,14 €	3 824,43 €	22 946,57 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	663 622,14 €	132 724,43 €	796 346,57 €

Soit une augmentation de 2,97 %.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les articles suivants sont ajoutés au CCTP du lot 3.1 Electricité :

ADDITIF N°1 AU CCTP

Prestations :

Fourniture, pose et raccordements du câble d'alimentation (Type : U1000, R2V, HO7-R-NF,... - Section : 5G50) du bâtiment KRYPTON. Le câble est mis en œuvre depuis le coffret ERDF situé en limite de propriété de l'hôtel B&B jusqu'au disjoncteur intérieur au bâtiment.

Localisation :

Dans les fourreaux mis en œuvre par le lot 12 VRD depuis le bâtiment KRYPTON jusqu'au regard de raccordement au réseau existant et dans les fourreaux existants passant sous la voirie jusqu'au coffret ERDF.

ADDITIF N°2 AU CCTP

Les travaux consistent au dégagement du câble d'alimentation du parking provisoire jusqu'à la limite de chantier. Pour ce faire, des sondages ponctuels sont faits pour déterminer l'emplacement exact du grillage avertisseur. Le câble sera découvert sur une longueur de 3 ml, une largeur de 1 ml (0.5 ml de part et d'autre du câble) et une profondeur de 0.15 ml sous le câble. Cette fouille sera réalisée depuis la limite de chantier et de trottoir avenue de l'arc de Meyran vers le coffret S20.

Localisation :

En limite de chantier et de trottoir avenue de l'arc de Meyran.

ADDITIF N°3 AU CCTP

Fourniture et pose de la protection côté tableau de chantier, d'un sous-compteur et branchement du câble ainsi que le contrôle de la conformité du branchement par un organisme agréé.

Fourniture et pose en fourreau d'un câble d'alimentation pour le parking provisoire (Type 4G35) entre le tableau divisionnaire de chantier situé en partie sud-ouest du futur parc silo et le bungalow du parking provisoire Krypton.

Mise en œuvre du câble dans les fourreaux posés par le lot 12 dans le cadre du projet depuis le tableau divisionnaire des installations de chantier jusqu'au bâtiment Krypton et depuis le bâtiment Krypton jusqu'au bungalow du parking provisoire.

Localisation :

Dans les fourreaux mis en œuvre par le lot 12 VRD (cf. plan des réseaux secs).

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché HT:	644 500,00 €
Prestations en plus value HT:	19 122,14 €
Prestation en moins value HT:	0,00 €
Nouveau montant du marché HT:	663 622,14
% de variation :	2.97 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le	A , le
Mention manuscrite « lu et approuvé » Le titulaire du marché	Pour le Président et par délégation, le Vice-Président délégué aux infrastructures du réseau Aix en Bus
(signature et cachet de la société)	Alexandre GALLESE

2015_B085

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°13M087 lot 3.1 Electricité - Opération création du parking en silo Krypton

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 FEV. 2015